

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 20 décembre 2021 à 19 h 30.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Normand Quintin, conseiller ; Noël Lanthier, conseiller; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : le Directeur général et greffier-trésorier M. Benoit Charbonneau.

Est absent : la conseillère Nathalie Dupont

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2021.12.274

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 20 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 20 décembre 2021
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 223-2021
3. Adoption du projet de règlement 223-2021 concernant l'imposition et le paiement d'une compensation pour services municipaux
4. Résolution pour fixer les taux d'intérêt et de pénalité pour l'année 2022
5. Résolution pour fixer le taux de la taxe foncière pour 2022
6. Résolution pour fixer le tarif de la taxe des matières résiduelles pour 2022
- Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire du conseil

Avis de motion

2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 223-2021

Le conseiller Noël Lanthier donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 223-2021 abrogeant le règlement de 217-2020 concernant l'imposition et le paiement d'une compensation pour services municipaux en vertu de la loi sur la fiscalité municipale.

Dépôt du projet de règlement 223-2021 et présentation du projet de règlement 223-2021 séance tenante par le conseiller Noël Lanthier

2021.12.275

3. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 223-2021 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 223-2021 abrogeant le règlement 217-2020 pour imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux en vertu de la loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.12.276

4. RÉSOLUTION POUR FIXER LES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU que pour tout retard, un taux d'intérêt de 7 %, plus un taux de pénalité de 0.5 % par mois (maximum de 5 % par année), pour un total de 12 % maximum pour l'année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.12.277

5. RÉSOLUTION POUR FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE POUR 2022

ATTENDU QUE le taux de taxation est de 0.72¢ du 100\$ d'évaluation en 2022;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de fixer le taux de la taxe foncière à 0.72¢ du 100\$ d'évaluation pour l'année 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021.12.278

6. RÉSOLUTION POUR FIXER LE TARIF DE LA TAXE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2022

ATTENDU QUE pour respecter les exigences au niveau gouvernemental et régional, un nouveau service sera ajouté à la collecte des matières résiduelles en 2022;

ATTENDU QUE ce service permettra la diminution des déchets ultimes (bac noir) par l'ajout du bac brun pour la collecte des matières organiques;

ATTENDU QU'une partie de la redevance au montant 10 000\$ pour les matières recyclables permettra de maintenir le taux de la taxe sur les matières résiduelles à 192\$ comparativement à 204\$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU de fixer le tarif de la taxe d'ordure à 192\$ par unité de logement pour l'année 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2021.12.279

7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session extraordinaire du conseil soit levée à 19 h 26

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.